

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : PONTIS

Gestionnaire du réseau : MAIRIE DE PONTIS
Exploitation du réseau : MAIRIE DE PONTIS

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : SANDENIERES BASSE Procédure de protection non engagée

Captage : SEIGNEUR Procédure de protection non engagée

Station de production : PRODUCTION PONTIS



Qualité de l'eau distribuée en 2016

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 15 Nombre de non conformité : 5 Pourcentage de conformité : 66,7 %	Nombre de prélèvements : 7 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1 mg/L Valeur moyenne : 0,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 26,3 °F Valeur minimale atteinte : 22,3 °F Valeur maximale atteinte : 28,2 °F

PESTICIDES (µg/I)

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).

N.M.

FLUOR (mg/l)

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).

Nombre de prélèvements :

Nombre de non conformité : 0
Pourcentage de conformité : 100 %

Valeur maximale atteinte : Valeur moyenne : 0,11 mg/L 0,05 mg/L

Conclusion sanitaire:

66,7 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le08 Février 2017

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:

Acid Market Service (Acid Service)

www.eaupotable.sante.gouv.fr



N.M.: Aucune analyse réalisée sur ce paramètre cette année.

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation territoriale des Alpes de Haute-Provence - CS 30229 -04013 DIGNE LES BAINS Cedex9 Email: ars-paca-Dd04-sante-environnement@ars.sante.fr



CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution :

LES CHAPPAS

Gestionnaire du réseau :

MAIRIE DE PONTIS

Exploitation du réseau :

MAIRIE DE PONTIS

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage: L'OLIVE Procédure de protection non engagée

Captage : SANDENIERES BASSE Procédure de protection non engagée

Captage : SEIGNEUR Procédure de protection non engagée

Réseau interconnecté : PONTIS

Station de production : PRODUCTION PONTIS Station de production : PRODUCTION PONTIS



Qualité de l'eau distribuée en 2016

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 15 Nombre de non conformité : 4 Pourcentage de conformité : 73,3 %	Nombre de prélèvements : 9 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,2 mg/L Valeur moyenne : 0,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne : 26,7 °F Valeur minimale atteinte : 22,3 °F Valeur maximale atteinte : 28,4 °F

PESTICIDES (µg/l)

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre $(0,1 \mu g/I)$.

N M

FLUOR (mg/l)

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).

Nombre de prélèvements :

4

Nombre de non conformité : 0

Pourcentage de conformité : Valeur maximale atteinte :

100 % 0,11 mg/L

Valeur moyenne :

0,05 mg/L

Conclusion sanitaire:

73,3 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le08 Février 2017

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr

ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laisser couler

l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'éau froide.



N.M.: Aucune analyse réalisée sur ce paramètre cette année.

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle séjourné a plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation territoriale des Alpes de Haute-Provence - CS 30229 -04013 DIGNE LES BAINS Cedex9 - Email: ars-paca-Dd04-sante-environnement@ars.sante.fr



CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution :

L'ADROIT

Gestionnaire du réseau :

MAIRIE DE PONTIS

Exploitation du réseau :

MAIRIE DE PONTIS

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : L'ADROIT Procédure de protection non engagée

Station de production : PRODUCTION L'ADROIT

Qualité de l'eau distribuée en 2016

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 26,8 mg/L Valeur moyenne : 25,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 28 °F Valeur minimale atteinte : 28 °F Valeur maximale atteinte : 28 °F

PESTICIDES (µg/I)

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).

N.M.

FLUOR (mg/l)

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).

N.M.

Conclusion sanitaire:

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le08 Février 2017

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr

N.M.: Aucune analyse réalisée sur ce paramètre cette année.



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation territoriale des Alpes de Haute-Provence - CS 30229 -04013 DIGNE LES BAINS Cedex9

Email: ars-paca-Dd04-sante-environnement@ars.sante.fr